



FEVRIER 2022

Le journal de la Cgt Finances publiques 13

<https://13.cgtfiancespubliques.fr/>

<https://www.facebook.com/CGTFinancesPubliques13>

Détruire des emplois Tambouille et carabistouilles

1600. C'était le nombre de suppressions d'emplois en 2022 aux Finances publiques. Finalement, c'est 1506.

Souvent nos AGFiP rappellent aux représentants du personnel « qu'ils n'y sont pour rien ». Certains indiquent les « subir » (Ha ! Ha!).

Ils participent pourtant en amont du processus (loi des Finances) et sont aussi un rouage essentiel de l'idéologie néo-libérale pour affaiblir l'État social et notre administration en particulier. C'est comme ça. Bercy est le bras armé du néo-libéralisme.



CONTRAT ENTRE LE SECRETARIAT GENERAL
DES MINISTRES ECONOMIQUES
ET FINANCIERS, LA DIRECTION DU
BUDGET ET LA DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES
POUR LA PERIODE 2020-2022

Ainsi, du *contrat d'objectif et de moyen 2020-2022* « signé » le 16 mars 2020 entre le budget, la DgfiP et le secrétariat général, qui non seulement anticipait les suppressions d'emplois 2021 et 2022 mais se faisait gloriole de pouvoir reporter des embauches si les vacances étaient supérieures aux suppressions attendues. Nous pouvons y lire *ne « pas réduire la vacance d'emplois du programme 156 en dessous du niveau prévu par la circulaire encadrant cette application et ne (pas)*

pénalise(r) la DGFIP en cas de sur-exécution de son schéma d'emplois lors d'une année donnée, en permettant un rattrapage ultérieur des recrutements manquants ».

Quel fin négociateur vous faites, M. Fournel ! Et puis le recours aux contractuels sans aucune perspective d'intégration pour « lisser » tout ça, fallait y penser ! Dans le même temps nous assistons à la casse des CAPN et CAPL, à l'instauration du délai de séjour, à l'incapacité de transmettre les savoir-faire avec les départs en retraite. Solution ? Créer des centres industriels monotâches pour dé-complexifier les missions et à terme y embaucher des précaires.

Paris, le 16 mars 2020



Les emplois

Le Directeur général des Finances publiques

Jérôme FOURNEL



La Directrice au budget

Amélie VERDIER



La Secrétaire générale des Ministères économiques et financiers

Marie-Anne BARBAÏ-LAYANI

La trajectoire en emplois est retranscrite dans le tableau ci-dessous.

	2018 (exécution)	2019	2020	2021	2022
Plafond d'emplois en ETP	101 394 (LF : 103 988)	100 816	99 264	97 598	95 805
Réduction d'emplois en ETP	2 038	2 130	1 500	1 800	1 600

Les mots pour le dire.

Bravo pour les éléments de langage : « *sur-exécution de son schéma d'emplois* » signifie *en supprimer plus que prévu*. Un schéma d'emploi, c'est donc un plan de suppression d'emplois pour nos hauts-fonctionnaires... Dans le privé, le plan de licenciement s'appelle le plan de sauvegarde de l'emploi... Les mots sont importants. Par exemple quand tu sur-exécutes

ton schéma de salaire, tu es à payolle. Les pauvres ça dépense toujours trop. C'est pas que ton salaire est insuffisant, c'est ta faute.

Alors évidemment, une fois que le volume (quantum!) des suppressions d'emplois est déterminé, il faut que nos hauts fonctionnaires habillent les documents des comités techniques de réseau ou locaux pour que le système de

mesure permette de trouver le résultat déjà attendu : 1600.

En comptabilité, cela s'appelle « faire coller ». Et la bonne glu ça se certifie, comme la bureaucratie.

La lecture des documents du CTR et des CTL nous confronte à une rhétorique « bouillie » qui enrobe la procédure des suppressions d'emplois pour tenter de lui conférer une approche raisonnée et raisonnable, bref de justifier l'exercice sans jamais trop détailler les éléments qui le justifient.

Ainsi, les emplois délocalisés par siphonnage des services existants deviennent dans les documents officiel... la création de « services supplémentaires » : il fallait oser !

- Les 1600 suppressions d'emplois sont minorés de 94 équivalents temps plein avec le transfert de

taxes douanières. Il faut comprendre que les nouvelles missions doivent occuper 94 ETP qui devaient être supprimés. En langage Bercy, ça s'appelle une « *minoration des gains de productivité* » (sic!). Mais où sont les tableaux qui exposent les gains de productivité réalisés, mission par mission, qui justifieraient les 1506 suppressions effectives ? **Il n'y en a pas.**

Les gains de productivité pour nos directeurs, c'est uniquement le volume de la main d'œuvre ramenée à un coût, donc à l'économie d'emplois possible. Les emplois des autres, pas les leurs, bien évidemment.

- Concernant les directions territoriales, les docs précisent une *contribution proportionnelle* fluctuant « *en considération de la recherche d'une adéquation entre les emplois et les enjeux et charges* ».

2 / Économie générale du volet emplois du PLF 2022

2.1 - Les évolutions du projet de loi de finances (PLF)

Il s'agit du volume de suppressions décidées en loi de finances, qui évolue ainsi :



PLF 2010
- 2565
PLF 2011
- 2667

PLF 2012	PLF 2013	PLF 2014	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021	PLF 2022 ¹
-2 438	-2 023	-1 988	-2 000	-2 130	-1 630	-1 600	-2 130	-1 500	-1 800	-1 506

En 10 ans, 20 745 emplois supprimés. En 12 ans, 25 977 !

Où trouvons-nous les documents relatifs aux « enjeux et charges » ? Mystère.

Pas dans les documents officiels.

Pourtant la charge de travail par ETP devrait être un outil pertinent s'il est correctement calibré. Nous avons souvenir des ratios point-charge par agent lesquels étaient jalousement gardés par la Drfip13 qui refusait déjà de les communiquer aux représentants du personnel (mais nous arrivions à nous les procurer). Il était facile d'identifier le sur-travail et de fait, la dégradation des conditions de travail des collègues concernés ! Plus de ratio, plus de chocolat ? C'est la porte ouverte à une « allocation des ressources » (emplois) déséquilibrée et arbitraire.

Sur les délocalisations des emplois, il est précisé dans les docs du CTR que « *le volume d'emploi n'est pas transféré immédiatement d'un département à l'autre* ». Dans les docs du CTL de la Drfip13, c'est pourtant une variation nette de 43 emplois délocalisés pour 2022 (9 A, 26 B et 8C) qui se cumulent aux 64 suppressions d'emplois (+3IP, -2 IdivHC, -17 B et -48C). En fait il faut comprendre que les emplois délocalisés sont mis en « réserve » dans l'expectative de collègues qui suivraient leurs missions à Valence,

Decazeville voire Cahors ou ailleurs... ou dans l'hypothèse d'un « schéma » sous-évalué des départs en retraite ou des futures suppressions d'emplois.

Dans tous les cas, ce sont 43 emplois de B et 56 de C qui ne seront pas ouverts en mutation. **Ce sont les droits et garanties des agents qui trinquent en même temps que les missions.**

D'ailleurs en conclusion des documents du CTL, la direction indique que le volume total d'emplois à la Drfip 13 est ramené de 2336 à 2229, soit le cumul des 64 suppressions d'emplois et des 43 transferts et redéploiement nationaux. Moins 107.

La contribution proportionnelle ? Les correctifs ? Il est question de « *mécanisme de franchise* » et d'un abattement à la base pour les primo-affectés de catégorie C (pour prendre en compte leur formation in situ) et une décote dégressive des suppressions en fonction du nombre d'emplois. Puis de *correctifs* pour tenir compte de l'évolution des métiers et de leurs conditions d'exercice, de la charge et des enjeux à partir d'une dotation cible nationale qui se veut redistributive.

Enfin, la prise en compte des difficultés du public « correctif environnemental » (population âgée, pauvreté, défaillances déclaratives -avec la déclé automatique?- ou de paiement).



L'ensoleillement n'étant pas pris en compte, chacune et chacun peut penser qu'à la vue des statistiques de l'Insee pour les Bouches-du-Rhône, la redistribution pourrait profiter à la Drfip 13...

Pas franchement : c'est moins 4 emplois après application de ces correctifs. Ils se fichent - on est poli- de nous, de vous.

Et tout ce verbiage sur fond de calculs savants fonctionne tellement bien que la Drfip 13 décide de ponctionner 3 emplois de cadres A (2 en SIP, 1 à la RFMAP et 1 B au SGC d'Aix pour abonder les 35 emplois SIE transférés à Valence !

Le motif ? Diminuer la contribution des SIE !

Pourtant la cible et le fléchage semblaient scientifiques ! Mais la Drfip 13 précise « *en veillant à un équilibre avec les suppressions réalisées au titre du Magerfip, les charges et les emplois* ».

Mais où sont les calculs des charges avec leurs emplois ? Circulez y'a rien à voir.

Que signifie « un équilibre dans les suppressions d'emplois après application des principes du Magerfip et les correctifs apportés » ? Ça ne veut rien dire.

En tout cas cela démontre que le même système appliqué aux suppressions d'emplois en SIP et en SPL a généré un « schéma d'emploi » trop favorable pour ces missions. Les agents seront contents d'apprendre que la la Drfip 13 déshabille Pierre du SPL pour habiller Paul au SIE de Valence. Il est tellement important de réussir ces restructurations NRP... et tant pis pour les autres et ceux qui restent. Commentaire : **comme quoi le NRP, ça touche tout le monde !**

Transparence
Combien d'emplois dans ton service en 2022 ?
C'est le Tagerfip qui l'indique.
La CGT a demandé à connaître le Tagerfip de la Drfip 13.
La direction refuse de le communiquer.

Bref, si d'aucuns doutaient de l'existence de bullshit jobs dans notre administration, en tout cas à Bercy, la fabrique à éléments de langage tourne à plein pour générer et accompagner les suppressions d'emplois.

L'objectif est que ce qui est asséné dans les documents des CTR et CTL ne peut-être considéré que comme *vérité puis-qu'aucun* élément ou document permettant de contester le fond – les suppressions d'emplois - n'est communiqué et qu'in fine, les suppressions d'emplois sont votées dans le cadre de la loi des Finances... après que nos AGFIP les ont préparées en amont: Cf. Contrat d'objectif et de moyen.

Que penser et que dire alors de la confiscation des éléments du débat ? Que penser de la méthode ? Que signifie-t-elle ? N'y a-t-il pas là une négation du nécessaire débat démocratique et bien évidemment de la démocratie sociale ? Bien sûr que oui.

Jamais vous ne trouverez dans ces documents « volet emploi » (emplois volés?) l'objectif pourtant républicain de **l'égalité d'accès et de traitement des usagers en lien avec nos missions et les moyens alloués.**

Comme vous ne trouverez pas non plus dans le volet budget celui du **coût des externalisations.** Ainsi l'exemple du « **foncier innovant** » où la facture avec le recours aux sociétés de service dépasse maintenant les 40

millions d'euros ce qui représente plus du triple du montant initial. Mais nos directeurs ont déjà prévu le remboursement avec le projet de supprimer 300 emplois au cadastre. Ou encore où trouver le coût de l'externalisation pour le paiement en espèce et CB auprès de la FdJ et des buralistes ?

A l'évidence, nous sommes loin de ce que sont en droit d'attendre les citoyens et les agents de leur administration.

Court termisme

Cette vision à court terme est celle qui aujourd'hui est plus que jamais contestée.

Ainsi les transferts de missions au privé et les externalisations, c'est la bagatelle de 160 milliards d'euros en 2021 pour le budget. (Source <https://nosservicespublics.fr/externalisation>).

Suppressions d'emplois massives aux Finances publiques, gestion prévisionnelle des emplois carencée, défaut d'anticipation (ou aubaine?) des départs en retraite... A force de détruire les compétences internes, l'État se trouve désormais dans l'incapacité de se priver... du privé. Par pure idéologie, ils cassent le service public.

Sauf que le service public, c'est à prix coûtant ; pour le privé, il y a la marge.

Les hauts fonctionnaires, grassement payés, décident donc dans leur cénacle de ce que seront nos implantations de services, des suppressions d'emplois, de la détérioration des conditions de travail, de la réduction de l'amplitude de l'accueil physique, de la fermeture de nos caisses, du transfert dans une géographie douteuse de tout ou partie de missions avec comme boussole, non le principe républicain d'égalité et de réponse aux besoins de la population mais celui comptable de l'excédent brut d'exploitation, du « *gain de productivité* » en suppressions d'emplois.

Pendant ce temps, il vous sera reproché une anomalie de pointage.

Où est la déontologie dans tout ça ?

Suppressions d'emplois à la DRFIP 13

Moins d'agents, missions transférées, emplois transférés : moins d'AGFIP ? Meuh non !

À la DRFIP 13, c'est la catégorie C qui connaît en 2022 la plus importante suppression d'emplois. C'est moins 48 ! A cela s'ajoutent les moins 8 liés aux délocalisations. **Total MOINS 56 emplois de C. Pour les B, c'est MOINS 43 emplois à la DRFIP 13.**

- Dans les SIP, c'est 26 suppressions de C et 6 de B. Dans les SIE, c'est 9 suppressions de C.
- Dans le SPL, c'est 7 suppressions de C et 5 de B. En SDE : moins 1 B à Marseille et moins 1 C à Aix
- Amendes : moins 1 C, en Directions : Moins 2 Idiv, moins 5 B, moins 2 C
- 2 emplois d'agents techniques sont supprimés : 1 à Aubagne et 1 à Marseille.

Il faut aussi prendre en compte les emplois transférés dans le cadre du NRP et des délocalisations.

2 emplois de B en « transfert positif ». Pour les missions Douanes, 1 B au SIE Aix Nord et 1 B au SLR.

Délocalisation SIE Valence : Moins 5 A, moins 23 B et moins 7 C. C'est ici que 2 A sont supprimés en SIP (Marseille 1/8 et 11/12) et un troisième à la **RMAP** et 1 B au **SGC d'Aix** pour abonder le « prix » du transfert des missions SIE à Valence. Cf. supra. Ensuite c'est du tout venant : 4 emplois supprimés au **SPF 3**. 1 A, 2 B, 1 C puis 1 A et 1 B au **PCRPMarseille** et 1 B au **PCRPAix**.

Puis les **PCE**... Motif « modernisation des process ». A croire qu'il y avait des scribes sur papyrus qui avaient échappé au process. Moins 2 A (**Istres et Martigues**) et moins 1 B à **Borde Marseille**.

Enfin, il y a « mise en conformité » des effectifs et des emplois.

En gros ça veut dire que l'administration fait coller les emplois du Tagerfip aux effectifs implantés.

Ça veut aussi dire qu'elle supprime des emplois en loucedé pour les implanter ailleurs.

Ça peut vouloir dire aussi à la marge que l'emploi surnuméraire est régularisé.

Ça peut aussi vouloir dire que la mission d'un emploi technique est transférée à de l'administratif... en plus du taf quotidien. Cf. **Marignane**.

Dans le même temps l'administration a recours aux apprentis, aux contrats civiques, aux contractuels (sans perspective d'embauche) lesquels, en tout cas pour les apprentis et les services civiques, se voient confier des missions d'agent C, notamment à l'accueil.

Services civiques, apprentis, la DGFIP fait « le pari de la jeunesse » en la sous-payant !

Les services civiques sont rémunérés 580 euros /mois pour 24h hebdomadaires. Cela signifie pour 35H un salaire de 845 euros quand le SMIC net après déduction CSG et CRDS est de 1 269,02 !!!

Pour les 35h d'un apprenti entre 21 et 25 ans : 849,65 € ! La DGFIP « fait le pari de la jeunesse » (sic!).

Qui vous soutient ? Qui vous défend ? Vous aussi, soutenez le syndicat. Adhérez à la CGT !